

CALENDRIER APB – RENTRÉE 2017

www.admission-postbac.fr

<p>FORMATIONS CONCERNÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Universités : L1, PACES, DUT, DEUST, DU. ➤ Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, DCG,... ➤ Classes de Mise à Niveau en Arts Appliqués et en Hôtellerie. ➤ BTS, BTSA, DMA, DUT. ➤ Écoles d'ingénieurs à prépa intégrées : INSA, UT, ENI... ➤ Écoles d'architecture. ➤ Certaines écoles supérieures d'art, de commerce... <p>De nouvelles formations, dont la liste n'est pas encore arrêtée, peuvent s'ajouter. La liste de ces formations sera actualisée à l'ouverture du site.</p>	<p>POUR TOUTES LES AUTRES FORMATIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Paris-Dauphine, - Certaines écoles supérieures d'art, - Certaines écoles paramédicales, sociales, - Les Instituts d'Etudes Politiques, - Les écoles privées d'arts appliqués, - Certaines écoles de commerce et d'ingénieurs... <p>S'adresser directement aux établissements et sur les sites internet correspondants</p>
---	---

<p>A partir du Jeudi 1 décembre 2016</p>	<p>Informations sur la procédure 2017 et les formations</p>
--	--

Constitution du dossier – Saisie – Confirmation et classement des candidatures

<p>Du Vendredi 20 janvier au Lundi 20 mars 18h 2017</p>	<p>→ Création du dossier électronique par le candidat au moyen de son n° INE (identifiant national d'élève) et de sa date de naissance. Communication obligatoire par le candidat d'une adresse mail valide, à maintenir jusqu'au 30 septembre 2017.</p> <p>→ Attribution par le serveur d'un numéro d'inscription et d'un code confidentiel.</p> <p>→ Saisie par le candidat de ses candidatures :</p> <p style="text-align: center;">24 candidatures maximum</p> <p style="text-align: center;">1 candidature = 1 formation dans 1 établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPGE : 12 candidatures possibles / 6 candidatures au maximum par voie : Ex : MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, Economique et commerciale, Lettres Une même candidature peut faire l'objet de 2 vœux : avec et sans internat. - Licences, DUT, BTS : 12 candidatures possibles par type de formation. - Écoles d'ingénieurs et d'architecture : 12 candidatures possibles. - Autres formations (DCG, MAN...) : 12 candidatures possibles. <p><i>Pour chaque établissement, un lien sur le site APB renvoie aux détails de la formation. Pour les licences, l'orientation active (conseil d'orientation) est associée au dossier APB. S'informer dans le guide du candidat, à l'ouverture du site, sur le nombre de candidatures possible pour les nouvelles formations.</i></p> <p>→ Classement par le candidat des différentes candidatures.</p>
<p><u>au plus tard</u> le Dimanche 2 avril 2017</p>	<p>→ Saisie en ligne des informations requises pour la constitution du dossier dématérialisé (<i>obligatoire pour pouvoir confirmer la candidature</i>).</p> <p>→ Confirmation obligatoire des candidatures pour les formations sélectionnées. <i>La procédure attribue, au mieux, une seule proposition d'admission sur <u>les candidatures classées et confirmées</u>.</i></p> <p>→ Impression par l'élève des fiches de candidatures. <i>Il est nécessaire d'avoir confirmé une candidature afin de pouvoir imprimer la fiche correspondante.</i></p>
<p>Jusqu'au Mercredi 31 mai 2017</p>	<p>Modification possible de l'ordre de classement des candidatures. On peut aussi déclasser des candidatures, mais on ne peut plus en rajouter après le 20 mars.</p>

3 Phases de proposition d'admission et de réponse des candidats

<p>Du Jeudi 8 juin 14h au Mardi 13 juin 14h 2017</p>	<p style="text-align: center;">1^{ère} phase</p> <p>Au mieux, une seule proposition d'admission sera faite sur la candidature la mieux placée possible. Une proposition d'admission dans une formation annule les candidatures moins bien placées.</p> <p>Formulation possible de 4 réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oui définitif : « J'accepte définitivement la proposition qui m'est faite ». - Oui mais : « J'accepte la proposition, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées dans ma liste » : <i>uniquement si des candidatures mieux placées sont « en attente ».</i> - Non mais : « Je renonce à la proposition qui m'est faite, mais je maintiens tout de même les candidatures mieux placées « en attente » dans ma liste » : <i>sans savoir si je peux obtenir une meilleure proposition dans les phases suivantes</i> - Démission générale : « je ne suis plus candidat pour <u>aucune</u> formation ». <p style="text-align: center;">Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés. Ils ne pourront plus avoir de proposition</p>
<p>Du Lundi 26 juin 14h au Samedi 1^{er} juillet 14h 2017</p>	<p style="text-align: center;">2^{ème} phase</p> <p>Seulement pour les « oui mais » et « non mais » de la 1^{ère} phase, ainsi que pour les candidats sans proposition en attente sur une ou plusieurs formations.</p> <p style="text-align: center;">Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés</p>
<p>Du Vendredi 14 juillet 14h au Mercredi 19 juillet 14h 2017</p>	<p style="text-align: center;">3^{ème} phase</p> <p>Seulement pour les « oui mais » et « non mais » de la 2^{ème} phase, ainsi que pour les candidats sans proposition en attente sur une ou plusieurs formations.</p> <p style="text-align: center;">Attention : Les candidats qui ne donnent pas de réponses seront démissionnés</p>

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

<p>De fin juin à fin juillet 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les dates et conditions d'inscriptions sont propres à chaque établissement et sont communiquées sur le site, dans la rubrique « Message établissement ». ➤ Cette inscription est obligatoire pour intégrer l'établissement d'accueil en septembre.
---	---

Procédure complémentaire

<p>Du Mardi 27 juin 14h au Lundi 25 septembre 2017 Minuit</p>	<p>2 catégories de candidats concernés avant tout :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les candidats n'ayant eu aucune proposition à l'issue de la 2^e phase d'admission. ➤ Les candidats « hors délai », qui n'ont pas participé à la procédure d'admission. <p style="text-align: center;">12 candidatures sur les places vacantes maximum Date limite pour la saisie des vœux : 25 septembre minuit. Réponses des candidats : au plus tard le Samedi 30 septembre 2017 minuit</p>
---	---